

RELEVÉ DE DÉCISION

TABLE DES MATIÈRES

TEMPS DE RÉUNION	1
QUORUM	2
PRÉAMBULE	3
RAPPEL DU CONTEXTE	4
PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS AFFINÉS POUR LA CONDUITE DES ÉTUDES	6
DÉCISIONS	7
DÉMARCHE OPEN DATA	8
DÉCISIONS	9
CADASTRE SOLAIRE	10
DÉCISION	10
NUMÉRIS	11
DÉCISION	11
PROJETS MUTUALISÉS	12
ÉCHANGES ET DÉCISIONS ANNEXES	13
ANNEXE	15

TEMPS DE RÉUNION

- Début : 10h05
- Fin : 11h45

QUORUM

Acteur conventionné	Représenté (O/N)	Représentant (titulaire ou suppléant)	Nombre de voix
CC Briançonnais	O	M. Richard NUSSBAUM ayant donné pouvoir à M. TENOUX	6
CC Pays des Écrins	O	M. Serge GIORDANO	3
CC Guillestrois-Queyras	N	M. Jean-Louis QUEYRAS	3
CC Sisteronais-Buëch	O	M. Florent ARMAND	7
CC Serre-Ponçon	O	M. Pierre VOLLAIRE	4
CC Vallée Ubaye Serre-Ponçon	O	Mme Agnès PIGNATEL	3
CA Gap-Tallard-Durance	O	M. Olivier PAUCHON	8
CC Champsaur-Valgaudemar	O	M. Benoît ROUSTANG	3
CC Buëch-Dévoluy	O	M. Alain LAURENS	3
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	N	Mme Clémence SAUNIER	2
Département des Alpes-de-Haute-Provence	O	Mme Laurie SARDELLA	28
Département des Hautes-Alpes	O	M. Gérard TENOUX	42
Total des voix (relatives)			107
Majorité			54

10 acteurs représentés sur 12 (soit plus de la moitié) ➔ le **quorum** est atteint.

PRÉAMBULE

M. Gérard TENOUX, Président du Comité de Pilotage de GéoMAS et Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercie de leur présence.

Il rappelle la naissance de GéoMAS et l'ensemble du chemin parcouru avec des périmètres techniques et fonctionnels considérablement élargis. En 2022, le Département des Alpes-de-Haute-Provence a rejoint le dispositif dans le domaine routier.

Victime de son succès, le dispositif attire de nouveaux acteurs qui demandent à y adhérer, nécessitant une réflexion approfondie sur les modalités, objet du présent Comité de Pilotage (COPI) exceptionnel.

M. Gérard TENOUX renouvelle ses remerciements à l'équipe technique, notamment les géomaticiens des territoires et le responsable GéoMAS pour la qualité de leur travail ainsi que leur investissement dans ce dispositif.

RAPPEL DU CONTEXTE

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Les demandes officielles réceptionnées :
 - ❖ 5 mai 2023 :
 - Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) souhaite adhérer à GéoMAS ;
 - ❖ 15 mai 2023, dans un courrier commun :
 - Le Département des Alpes-de-Haute-Provence souhaite élargir son périmètre d'adhésion à la transversalité ;
 - L'Entente SIG et la DLVA sollicite le Département des Hautes-Alpes afin de mener une étude conjointe pour la mutualisation des deux dispositifs (celui de l'Entente SIG DLVA-PAA-CCPFML et celui de GéoMAS) ;
 - Le Département des Hautes-Alpes est sollicité pour mener une réflexion globale pour l'intégration de l'ensemble des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Communes restantes des Alpes-de-Haute-Provence à GéoMAS.

- ✓ La réflexion globale à mener :
 - ❖ La déclinaison des 4 études en plusieurs scénarios sur les axes suivants :
 - Technique ;
 - Administratif (convention, règlements, etc.) ;
 - Organisationnel ;
 - Fonctionnel (ressources humaines) ;
 - Financier ;
 - Décisionnel (gouvernance).
 - ❖ La réalisation de ces études initialement prévue avant le 15 mai 2024 ;
 - ❖ Leur restitution dans le cadre de Comités Technique (COTEC) et de Pilotage exceptionnels, prévus initialement avant le 30 juin 2024 ;
 - ❖ Le glissement de planning inévitable compte-tenu du retard pris pour sensibiliser les collectivités locales des Alpes-de-Haute-Provence à ce projet :
 - Son déphasage par rapport aux feuilles de route budgétaire et juridique (renouvellement de marché).

- ✓ L'avis prononcé par le 10^{ème} COTEC du 21 septembre 2023 :
 - ❖ Favorable au lancement de cette réflexion globale à l'unanimité :
 - La récurrence et la multiplication de ce type de demandes témoignent du succès grandissant du dispositif ;
 - L'extension de la mutualisation présente des intérêts certains ;
 - ❖ Générateur de certaines inquiétudes :
 - Les ressources humaines actuelles, déjà insuffisantes, ne permettent pas d'assurer la réflexion globale ;
 - Le temps alloué par l'équipe GéoMAS à ce projet serait au détriment du bon fonctionnement du dispositif ;
 - La nécessité de sauvegarde du dispositif, de ses outils et de ses intérêts face à l'adhésion d'un plus grand nombre de nouveaux acteurs ;
 - La gouvernance qui a atteint ses limites et organisation complexe ;
 - Le risque d'un effet « boule de neige » au sein des organismes parapublics en cas d'intégration du SMADESEP dans le dispositif.

- ✓ L'avis du 9^{ème} COPIL du 17 novembre 2023 :
 - ❖ Les 3 scénarios proposés pour mener les 4 études :
 - 1/ Confier les études à un tiers ;
 - 2/ Mener les études en interne en libérant de la charge d'ingénierie via une prestation de service à distance sur la partie technique de GéoMAS ;
 - 3/ Mener les études en interne en libérant de la charge d'ingénierie via le recrutement d'un renfort technique ;
 - ❖ Le rappel des décisions votées dans le cadre du 9^{ème} COPIL :
 - L'accord de principe sur le lancement des 4 études adopté à l'unanimité ;
 - L'ajournement de la décision relative aux moyens engagés pour mener ces études ;
 - L'ajournement de la décision relative aux acteurs financeurs de ces dernières.
 - L'organisation d'un COTEC exceptionnel pour réviser les scénarios proposés et affiner les montants estimatifs, ce dernier ayant eu lieu le 21 mars 2024.

PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS AFFINÉS POUR LA CONDUITE DES ÉTUDES

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Le COTEC exceptionnel du 21 mars 2024 a proposé une étude, scindée en trois lots, dont un optionnel :
 - ❖ Lot 1 : Révision de la gouvernance, de l'organisation et des modalités d'adhésion en vue de consolider le dispositif pour intégrer des organismes parapublics de type syndicat mixte, parc, etc. à GéoMAS ;
 - ❖ Lot 2 : Élargissement du périmètre et révision des modalités d'adhésion du Département des Alpes-de-Haute-Provence pour l'organisation d'un service géonumérique transversal ;
 - ❖ Lot 3 optionnel : Étude de mutualisation des dispositifs Entente SIG et GéoMAS.
- ✓ Il a également proposé de surseoir au lot 4 correspondant à l'étude d'intégration de l'ensemble des EPCI des Alpes-de-Haute-Provence, hors Entente SIG, à GéoMAS, en raison de l'absence de sensibilisation et de manifestation de la part de ces collectivités.
- ✓ Le découpage de l'étude entraîne une multiplication de prestations qui se traduit par une augmentation des tarifs car des synergies évidentes entre les lots existent.
- ✓ L'interrogation de quatre prestataires pour mener cette étude scindée en trois lots et leur répartition financière entre les différents acteurs :

	Axes Conseil	CRIGE	IMPULS'MAP
Coût global TTC	105 300 €	38 700 €	40 560 €
Lot 1	38 004 €	13 900 €	21 600 €
Lot 2	34 500 €	13 900 €	7 800 €
Lot 3 optionnel	32 796 €	10 900 €	11 160 €

- ✓ Les premiers éléments de planning :
 - ❖ Réunion de lancement prévue en juin 2024 ;
 - ❖ Conduite de la majeure partie de l'étude sur la période automnale ;
 - ❖ Restitution de l'étude entre la fin de l'exercice 2024 et sur le début du suivant.
- ✓ La demande de devis complémentaires pour mener l'étude globale de façon mutualisée, en répartissant la charge à parts égales, soit un tiers par « lot fictif », et la répartition financière entre les acteurs :

	Axes Conseil	CRIGE	IMPULS'MAP
Coût global TTC	39 945 €	32 600 €	36 000 €
Lot 1 (33,33%)	13 315 €	10 867 €	12 000 €
Lot 2 (33,33%)	13 315 €	10 867 €	12 000 €
Lot 3 optionnel (33,33%)	13 315 €	10 867 €	12 000 €

DÉCISIONS

Les points suivants ont été présentés au vote :

- ✓ Confier à un tiers l'étude globale, de façon mutualisée :

Vote	Pour	Contre	Abstention
Votant	10	0	0
Nombre de voix	107	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

- ✓ Répartir le coût de l'étude globale à parts égales, c'est-à-dire un tiers par « lot fictif » :

Vote	Pour	Contre	Abstention
Votant	10	0	0
Nombre de voix	107	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

- ✓ Titrer le Département des Alpes de Haute-Provence sur l'exercice 2024 et les EPCI sur l'exercice 2025 via l'enveloppe annuelle des projets mutualisés :

Vote	Pour	Contre	Abstention
Votant	10	0	0
Nombre de voix	107	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

DÉMARCHE OPEN DATA

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Le lancement d'une démarche commune pour l'ouverture et la diffusion de données :
 - ❖ Pour pallier aux sollicitations nombreuses et répétées des professionnels et des particuliers pour l'accès à la plateforme GéoMAS de gestion ou la diffusion de données GéoMAS non accessibles en consultation sur la plateforme Grand Public ou non téléchargeables ;
 - ❖ Pour avancer sur projet, reporté systématiquement depuis le 2nd COFIL de 2016 ;
 - ❖ Pour se conformer à la législation en vigueur ;
 - ❖ Parce que toute donnée produite ou collectée dans le cadre des missions de service public est publique et, par conséquent, ouverte ;
 - ❖ Parce que toute donnée présentant un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, notamment les données géographiques, doit être publiée ;
 - ❖ Pour des raisons d'efficacité et d'homogénéité au sein de GéoMAS dans cette démarche ;
 - ❖ Pour accroître la visibilité du dispositif ;
 - ❖ Pour rendre le territoire plus attractif.

- ✓ La présentation des deux cas concrets les plus pressants :
 - ❖ Les professionnels de l'aménagement (géomètres-experts, architectes, notaires, etc.) souhaitent accéder aux applications de gestion GéoMAS pour disposer des données réseaux humides, non ouvertes actuellement et non diffusées en consultation sur la plateforme Grand Public de GéoMAS :
 - Pour des raisons évidentes de sécurité, de responsabilité, de libre concurrence et d'administration courante, l'équipe GéoMAS s'y oppose formellement ;
 - L'accès physique à ces réseaux est déjà visible au travers de nombreuses données diffusées gratuitement comme les photographies aériennes de Google, de l'IGN, de Microsoft, les cartes IGN vendues au détail et des productions à venir comme les Plans de Corps de Rue Simplifiés ;
 - D'autres collectivités les publient déjà en Open Data (Agglomération du Grand Poitiers, CC Pays d'Orange en Provence, etc.).
 - ❖ Les professionnels de l'aménagement (géomètres-experts, architectes, notaires, etc.) souhaitent accéder aux applications de gestion GéoMAS pour disposer des données de Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI), non ouvertes actuellement et non diffusées en consultation sur la plateforme Grand Public de GéoMAS :
 - Pour des raisons évidentes de sécurité, de responsabilité, de libre concurrence et d'administration courante, l'équipe GéoMAS s'y oppose formellement
 - Si l'usage est réservé prioritairement aux SDIS, les collectivités en sont les véritables gestionnaires et sont garantes de la localisation des bornes incendies ;
 - D'autres collectivités les publient en Open Data (Commune du Sixt-sur-Aff, SDIS04, SDIS30, CD14, etc.).
 - ❖ La proposition du COTEC de diffuser ces données en consultation.

DÉCISIONS

Les points suivants ont été présentés au vote :

- ✓ Lancer un groupe de travail « Data » pour inscrire le dispositif dans une démarche territoriale commune pour l'ouverture et la diffusion de données :

Vote	Pour	Contre	Abstention
Votant	10	0	0
Nombre de voix	107	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

- ✓ Diffuser, en consultation seulement, les réseaux d'eau potable, de pluvial et d'assainissement sur la plateforme Grand Public GéoMAS :
En raison du caractère « sensible » qu'attribue le COPIL à ces données, face à la menace terroriste précisément, il a été décidé d'ajourner cette décision pour permettre au groupe de travail « Data » de l'étudier en détail.

- ✓ Diffuser, en consultation seulement, les bornes incendies sur la plateforme Grand Public GéoMAS :

Vote	Pour	Contre	Abstention
Votant	10	0	0
Nombre de voix	107	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

CADASTRE SOLAIRE

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ La demande initiale de mutualisation d'une acquisition d'un Cadastre solaire à l'échelle de GéoMAS par la Communauté de Communes du Pays des Écrins le 15 décembre 2022 ;
- ✓ L'écartement de ce projet par le 10^{ème} COTEC de GéoMAS du 21 septembre 2023 avec un rappel des coûts ;
- ✓ La demande de reconsidération de ce projet par le 9^{ème} COPIL de GéoMAS du 17 novembre 2023 ;
- ✓ Le courrier d'acquisition transmis par le Département des Hautes-Alpes à l'ensemble des EPCI membres de GéoMAS le 26 décembre 2023 avec une date limite des retours fixées au 1^{er} mars 2024 ;
- ✓ Le point de situation :
 - ❖ 8 réponses réceptionnées officiellement sur 10 ;
 - ❖ 6 collectivités favorables à ce projet, dont 5 sous réserve de certaines conditions non réunies.
- ✓ La proposition du COTEC d'abandonner ce projet.

DÉCISION

Le point suivant a été présenté au vote :

- ✓ Abandonner le projet d'acquisition mutualisée d'un Cadastre solaire :

Vote	Pour	Contre	Abstention
Votant	10	0	0
Nombre de voix	107	0	0

Ce point est adopté à l'unanimité.

NUMÉRIS

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ La validation de la mise en œuvre de ce projet par le 9^{ème} COPIL du 17 novembre 2023 dans le cas où une négociation serait conduite avec le prestataire sur les coûts de fonctionnement de Numéris ;
- ✓ L'obtention, à la suite de nombreuses négociations menées par le Département des Hautes-Alpes, d'une remise globale de 11,96%, dont 10% en fonctionnement et 12,77% en investissement, pour la mise en œuvre de ce projet ;
- ✓ La présentation d'une nouvelle répartition financière basée sur la validation de ces dépenses au budgets respectifs des EPCI matérialisant le retrait de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance (CA GTD) ;
- ✓ La proposition du COTEC d'abandonner ce projet.

DÉCISION

Le point suivant a été présenté au vote :

- ✓ Abandonner le projet d'acquisition mutualisée du module de gestion des dossiers numérisés, nommé « Numéris » :
Le courrier relatif à cette acquisition ayant été réceptionné très récemment et appelant à un retour avant le 31 mai 2024, il a été décidé d'ajourner cette décision.

PROJETS MUTUALISÉS

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ La nécessité de de faire évoluer la gouvernance et/ou l'organisation du dispositif GéoMAS, enjeu majeur de l'étude et du lot 1 notamment.

ÉCHANGES ET DÉCISIONS ANNEXES

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ La reconsidération du lot 4, d'intégration des EPCI des Alpes-de-Haute-Provence hors du périmètre de l'Entente SIG, dans le cadre de l'étude :
 - ❖ Le caractère non officiel de l'intérêt de ces EPCI pour le dispositif GéoMAS pourtant sollicités par le Département des Alpes-de-Haute-Provence ;
 - ❖ Les craintes des EPCI membres de GéoMAS, relatives à la sauvegarde du dispositif, de ses intérêts et de ses outils, lequel fonctionne et apporte une grande satisfaction ;
 - ❖ Le périmètre très large de l'extension de GéoMAS proposé, qui risque d'éprouver le dispositif à ce stade ;
 - ❖ Le glissement de planning supplémentaire qu'engendrerait le maintien du lot 4 dans le cadre de l'étude.

- ✓ Les limites de la gouvernance et de l'organisation actuelle de GéoMAS :
 - ❖ L'acquisition et/ou la mise en œuvre des projets mutualisés d'envergure sont régulièrement remis en cause par manque d'adhésion d'acteurs dont la quote-part financière est plus élevée ;
 - ❖ Le COPIL, organe décisionnaire et légitime pour arbitrer les budgets et mettre en œuvre les projets au regard de la convention de partenariat, est supplanté par les décisions prises en conseils communautaires ;
 - ❖ L'enveloppe annuelle des petits projets mutualisés à hauteur de 10 000 € HT, validée par l'ensemble des acteurs en 2022 pour palier à cette problématique, est manifestement trop restreinte ;
 - ❖ L'étude devra permettre de trouver une solution efficiente et pérenne à ces difficultés.

- ✓ Le CRIGE semble être le prestataire le mieux-disant :
 - ❖ Non lucratif, il est le moins cher ;
 - ❖ Il justifie de 20 ans d'expertise en géomatique et d'une certaine notoriété jusqu'à l'échelon national ;
 - ❖ Il connaît de près le territoire et le contexte de GéoMAS qu'il a accompagné dans sa création ;
 - ❖ Depuis 2008, le CRIGE participe, apporte expertise, veille juridique et technique et sert de relai au Réseau des Géomaticiens des Alpes du Sud (RGAS) co-animé par le Département des Hautes-Alpes et Durance-Lubéron Verdon Agglomération ;
 - ❖ Il est un acteur majeur des synergies et mutualisations qui se créent sur la Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- ✓ Au regard du contexte national actuel, notamment la menace terroriste, le COPIL s'inquiète de l'ouverture des données réseaux.

Les points suivants ont été décidés :

- ✓ Exceptionnellement, le Département des Hautes-Alpes s'engage à prendre en charge, uniquement, la quote-part financière de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance relative à l'acquisition de Numéris.

- ✓ Les élus référents souhaitent que les courriers relatifs au dispositif GéoMAS leur soient également transmis à l'avenir.
- ✓ Le groupe de travail « Data » doit travailler en priorité sur les obligations réglementaires en matière d'ouverture des données réseaux et obtenir le retour d'expérience des collectivités qui les publient.
- ✓ Le Département des Hautes-Alpes doit solliciter l'Entente SIG, par voie de courrier officielle, sur le financement d'un tiers de l'étude mutualisée selon l'offre proposée par le CRIGE d'un montant total de 32 600,00 € TTC, soit 10 866,67 € TTC à sa charge.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

Prénom NOM	Fonction	Structure
Julie VANTHUYNE	Responsable du Service Urbanisme	Communauté de Communes du Briançonnais
Gabrielle MARTIN	Géomaticienne / Responsable du SAT	Communautés de Communes Pays des Écrins et Guillestrois-Queyras
Nathalie JOURDAN	Géomaticienne	Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
Maxime ANOT	Géomaticien	Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
Laëtitia GIRARD	Géomaticienne	Communautés de Communes Serre-Ponçon et Vallée Ubaye Serre-Ponçon
Florent GIRAUD	Géomaticien	CA GTD, CC BD, CV et SPVA
Patrice CHARRIER	Directeur SIUN	Département des Alpes-de-Haute-Provence
Jérôme SCHOLLY	Directeur Général des Services	Département des Hautes-Alpes
Christophe LOMBARD	Directeur NUMRC	Département des Hautes-Alpes
Bernard MAMAN	Directeur-Adjoint NUMRC / Chef du Service SIGD	Département des Hautes-Alpes
Lise LE LANN	Technicienne SIG - Unité GéoNumérique & Données	Département des Hautes-Alpes
Emmanuel BERNARD	Responsable de l'Unité GéoNumérique & Données	Département des Hautes-Alpes